

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE DE MAISON-CARRÉE

S.A., 1^{er} décembre 1913.

Étude de M^e Georges PERTUS, notaire à Alger, rue de la Liberté, 2

Société foncière et immobilière de Maison-Carrée
Capital : cinq cent mille francs en actions de cent francs
Siège social : Alger, boulevard Carnot, n° 3
(*La Dépêche algérienne*, 14 décembre 1913)

Suivant acte reçu par M^e Georges Pertus, notaire à Alger, le 14 novembre 1913, enregistré,

M. Lorenzi (Claude), propriétaire, demeurant à Alger, rue de Constantine, n° 137.

A établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de Société foncière et immobilière de Maison-Carrée.

Desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

.....
Art. 3. — Elle a pour objet

L'achat et la revente de tous :

terrains et immeubles en Algérie et principalement à Maison-Carrée et environs.

La réalisation de toutes conventions qui ont pu être passées entre M. Lorenzi et la Société immobilière et agricole de l'Harrach à l'effet d'arriver à l'acquisition des terrains appartenant à cette société.

La mise en valeur, l'exploitation et la revente en bloc ou par lots de tous terrains et immeubles de la Société.

Et généralement toutes opérations foncières, immobilières, industrielles, financières, commerciales et agricoles pouvant se rattacher à l'objet de la société.

.....
Art. 6. — M. Lorenzi apporte à la société :

1° Le bénéfice de toutes conventions verbales qu'il a faites avec la Société immobilière et agricole de l'Harrach, en vue de l'acquisition de vingt-un hectares environ de terrains appartenant à cette société et situés à Maison-Carrée.

2° Le bénéfice des études, travaux, plans et projets que M. Lorenzi a pu faire en vue du lotissement et de la mise en valeur des terrains dont il est ci-dessus parlé ;

3° Le bénéfice des études, projets et démarches de toute nature que M. Lorenzi a pu faire en vue de la constitution de la présente société ;

4° Et le bénéfice de tous concours qu'il a pu obtenir pour parvenir à l'acquisition des terrains de Maison-Carrée et pour assurer le fonctionnement de la société, et qu'il reste chargé de rémunérer directement.

.....
Prix. — En représentation et pour prix de ces apports, il est attribué à M. Lorenzi :

1° Une somme de vingt-cinq mille francs en espèces, en remboursement des dépenses et avances de toute nature faites par lui ;

2° Et une part dans les bénéfices nets de la société, telle qu'elle est déterminée sous l'article 42 ci-après et qui sera représentée par cinq mille titres ou parts de fondateurs ci-après créées .

Ces sommes et parts de fondateurs seront remises à M. Lorenzi, fondateur, dans les deux mois de la constitution de la société.

.....

Premiers administrateurs

M. Coste (Ferdinand Pierre), administrateur de la Société Caussemille, Roche et Cie, à Alger, rue Caussemille, n° 40 ;

M. Chini (Joseph Balthazar), entrepreneur de travaux publics, à Alger, boulevard Bon-Accueil, n° 77 ;

M. Tiné (Jules Marcel Nicolas), négociant à Alger, rue Bab-Azoun, n° 12 ;

Et M. Lorenzi (Claude), propriétaire, à Alger, rue de Constantine, n° 137.

Commissaires

M. Curtillet (Jules), propriétaire à Alger, boulevard Bugeaud, n° 33, commissaire et M. Vidal (Louis), propriétaire à Alger, rue Michelet, n° 18.

AVIS DE DÉCÈS

(*La Dépêche algérienne*, 4 janvier 1916)

Madame Ferdinand Coste ; mademoiselle Héloïse Coste ; madame A. Sibon ; madame Faugier ; mademoiselle Rosalia Serafino ; les familles Serafino et Cavagnino, de Turin ; Sibon, de Paris et Marseille ; Faugier, de Valence et d'Alger ; L. Coste, d'Alger ; Groubet, de Loriol (Drôme) ; M. Blache (Gard),

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Ferdinand COSTE,

administrateur directeur de la Société Caussemille jeune et Cie et Roche et Cie,

administrateur de la commission consultative de l'hôpital civil,

administrateur du Bureau de bienfaisance musulman,

leur époux, père, frère, oncle, beau-frère, cousin et allié, décédé à l'âge de 70 ans, à Lausanne, le 30 décembre 1915, muni des sacrements de l'Église.

La cérémonie funèbre aura lieu à Loriol (Drôme).

De Profundis !

Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire part.

Alger, le 3 janvier 1916.

Étude de M^e SABATIER, notaire à Alger

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

(Exécution du décret du 17 juin 1916)

(*Les Nouvelles (Alger)*, 27 novembre 1917)

Suivant contrat passé devant M^e Sabatier, notaire à Alger, le 7 août 1917, transcrit au 1^{er} bureau des hypothèques d'Alger, le 23 du même mois, vol 319, n° 1, la Colonie de l'Algérie, légalement représentée par M. le gouverneur général, a acquis de la « Société foncière et immobilière de Maison-Carrée », société anonyme dont le siège

est à Alger, boulevard Carnot, n° 3, deux parcelles de terrain de la contenance ensemble de 8446 mètres carrés 27 décimètres carrés, détachés d'une plus grande propriété située à Maison-Carrée, sur les bords de l'Harrach, et destinées à l'établissement d'un abattoir industriel et frigorifique.

En vue de purger les hypothèques légales pouvant grever le dit immeuble, M. le Gouverneur général a déposé le 22 octobre 1917, au greffe du tribunal civil d'Alger, l'expédition de ce contrat d'acquisition

.....

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE DE MAISON-CARRÉE
S.A. frse au capital de 0,5 MF
Siège social : ALGER, 3, bd Carnot
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 627)

Conseil d'administration
composé de 3 à 5 membres français, nommés p. 6 ans,
propriétaires de 50 actions.

CORNUT (Élie) ¹, 54, r. d'Isly, Alger ; pdt ;
CHINI (Joseph), 77, bd Bon-Accueil, Alger ; adm. délégué ;
TINÉ (Joseph), 5, r. Jules-Ferry, Alger ;
LORENZI (Claude), 3, bd Carnot, Alger ;
ALTAIRAC (Georges) ², 108, r. Michelet, Alger.

Commissaires aux comptes
CURTILLET (Jean), 10, bd Laferrière, Alger.
VIDAL (Louis), 23, r. Michelet, Alger.

Constitution et durée. — Société constituée le 1^{er} décembre 1913 pour une durée de 30 ans.

Objet. — L'achat et la vente de tous terrains et immeubles en Algérie et principalement à Maison-Carrée et environs ; la réalisation de toutes conventions qui ont pu être passées entre M. Lorenzi et la Société Immobilière et Agricole de l'Harrach, à l'effet d'arriver à l'acquisition des terrains appartenant à cette société ; la mise en valeur, l'exploitation et la revente en bloc ou par lots de tous terrains et immeubles de la Société, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet de la société.

Capital social. — 300.000 francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs.

¹ Élie Cornut (1858-1946) : administrateur-directeur de la Société algérienne de glace hygiénique. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Alger._glace_hygienique.pdf

Administrateur-fondateur de la Société immobilière et agricole de l'Harrach.

² Georges Altaïrac : fils et petit-fils d'industriels (ceintures, guêtres, souliers pour l'armée à Alger, tannerie-corroierie et peausserie à Maison-Carrée), membre de la chambre de commerce d'Alger jusqu'à son décès en novembre 1956, conseiller du commerce extérieur, conseiller général de Maison-Carrée de 1920 à 1937 (à la suite de son père Frédéric qui l'avait été de 1884 à 1917), maire de cette ville. Marié à une fille de René Outin, directeur de succursale de la Banque d'Algérie, administrateur délégué du Crédit algérien, vice-président des Ciments Portland de l'Afrique du Nord.

Outre ses fonctions à la Foncière et immobilière de Maison-Carrée, Georges Altaïrac était, en 1927, président des Caves du Château (Langlois) à Alger, administrateur du Domaine de St-Charles de Boufarik et des Caboteurs algériens, et commissaire aux comptes de L'Afrique française (assurances) et des Grands Travaux algériens.

Parts bénéficiaires. — 5.000.

Année sociale. — 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale. — Avant fin juin : 1 voix par 25 actions sans limitation. Dépôt des titres 5 jours avant la réunion.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions ; le surplus : 5 % au conseil ; le solde : 50 % aux actions, 50 % aux parts.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE DE MAISON-CARRÉE
(*L'Écho d'Alger*, 14 mars 1926)

MM. les actionnaires sont informés que, suivant résolutions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 10 mars 1926, il sera payé, à partir du 1^{er} avril prochain, aux caisses de M. Claude Lorenzi, banquier à Alger, boulevard Carnot, n° 3 :

1° Contre remise du coupon n° 1, l'intérêt statutaire de 5 francs net ;

2° Sur présentation des titres, une somme de 50 francs par action, à titre de remboursement du capital.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE DE MAISON-CARRÉE
S.A. frse au capital de 0,5 MF
en 5.000 act. de 100 fr. amorties de 50 fr.
Siège social : ALGER, 3, bd Carnot
Registre du commerce : ALGER, n° 213
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 571)

Conseil d'administration
composé de 3 à 5 membres français, nommés p. 6 ans,
propriétaires de 50 actions.

CORNUT (Élie), 54, r. d'Isly, Alger ; pdt ;

CHINI (Joseph), 77, bd Camille-Saint-Saëns, Alger ; adm. délégué ;

TINÉ (Joseph), 5, r. Jules-Ferry, Alger ;

LORENZI (Claude), 3, bd Carnot, Alger ;

ALTAIRAC (Georges)³, 108, r. Michelet, Alger.

Commissaires aux comptes

CURTILLET (Jean), 10, bd Laferrière, Alger.

VIDAL (Louis), 23, r. Michelet, Alger.

³ Georges Altairac : fils et petit-fils d'industriels (ceintures, guêtres, souliers pour l'armée à Alger, tannerie-corroierie et peausserie à Maison-Carrée), membre de la chambre de commerce d'Alger jusqu'à son décès en novembre 1956, conseiller du commerce extérieur, conseiller général de Maison-Carrée de 1920 à 1937 (à la suite de son père Frédéric qui l'avait été de 1884 à 1917), maire de cette ville. Marié à une fille de René Outin, directeur de succursale de la Banque d'Algérie, administrateur délégué du Crédit algérien, vice-président des Ciments Portland de l'Afrique du Nord.

Outre ses fonctions à la Foncière et immobilière de Maison-Carrée, Georges Altairac était, en 1927, président des Caves du Château (Langlois) à Alger, administrateur du Domaine de St-Charles de Boufarik et des Caboteurs algériens, et commissaire aux comptes de L'Afrique française (assurances) et des Grands Travaux algériens.

Maison-Carrée
Conseil municipal
(*L'Écho d'Alger*, 26 mai 1932)

Vicinalité. — Les rues du lotissement de la Société foncière et immobilière de Maison-Carrée, au quartier Bellevue, sont incorporées dans le réseau communal.
